



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 29284

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de la pérennisation des emplois-jeunes dans le département de la Réunion. Ce dispositif de relance de l'activité et de lutte contre le chômage massif a redonné espoir à des milliers de jeunes personnes soucieuses de s'insérer durablement sur le marché du travail puisqu'au 31 décembre 1998 on comptait, pour ce qui concerne la Réunion, 807 conventions validées, ce qui représente un potentiel de 3 038 emplois-jeunes. Pourtant, l'absence de garantie soulève le problème de l'intégration à long terme de ces jeunes dans les structures socio-économiques locales au-delà de leurs cinq années de contrat. Or cette pérennisation des emplois-jeunes passe par un véritable dispositif de formation et de professionnalisation adapté, que les associations, qui accueillent aujourd'hui 60 % des emplois-jeunes dans le département, n'ont pas forcément les moyens de financer. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui faire connaître les suggestions qu'elle envisage d'émettre afin que l'ensemble de ces jeunes employés soient embauchés de façon pérenne.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29284

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2592